

LETTRE DE MISSION

VICE-PRÉSIDENTE TRANSFORMATION ET GRANDS PROJETS

■ DOMAINE : PILOTAGE ET TRANSFORMATION

Avec le programme ERASME (PIA 4 « ExcellencES »), l'UPEC conduit un projet de transformation institutionnelle sur l'ensemble de ses missions, au service de son identité d'université engagée. L'évaluation et l'évolution des transformations sera un élément majeur du contrat d'objectifs, de moyens et de performance (COMP) à venir. La transformation s'entend ici comme l'évolution de l'université, de ses pratiques et de son organisation au service de ses missions de formation, de recherche et d'innovation, au regard des enjeux sociétaux et environnementaux de son territoire. Afin d'assurer la cohérence et le portage politique des grands projets, la vice-présidente transformation et grands projets s'en voit confier la coordination, en lien avec l'équipe présidentielle et tout particulièrement le VPCA et la direction générale des services.

■ MISSIONS RÉCURRENTES :

La vice-présidente transformation et grands projets est chargée de conduire, avec l'équipe présidentielle et les instances concernées, les projets structurants de l'établissement en cohérence avec son projet stratégique, dont les missions principales sont les suivantes :

- Assurer, par délégation du président, le pilotage politique du programme ERASME et présider son comité de pilotage, son comité exécutif (ComEx) et préparer l'évaluation à mi-parcours;
- Représenter l'UPEC auprès de l'opérateur et de l'État pour toutes les questions relatives à l'exécution du programme (jalons, indicateurs, rapports d'avancement, revues intermédiaires) ;
- Superviser, avec le ComEx Erasme, la conception et la mise en oeuvre des appels à projets transformants, jusqu'à la sélection des lauréats par le jury Erasme et leur approbation par les instances de l'université ;
- Animer le conseil d'orientation stratégique du projet Erasme et participer à l'animation de l'assemblée des partenaires ;
- Assurer le portage politique des autres grands projets structurants, en lien avec les vice-présidences et les composantes concernées ;
- Coordonner les réponses aux appels à projets nationaux et européens à fort enjeu institutionnel que le président lui confiera notamment dans le cadre de France 2030 et d'Horizon Europe ;
- Veiller à la cohérence entre les engagements pris au titre de ces projets et les moyens de l'établissement (budget, emplois, dialogue de gestion interne) ;
- Anticiper la pérennisation des actions développées dans le cadre des projets structurants.

■ ACTIONS PRIORITAIRES :

La vice-présidence transformation et grands projets doit mener des actions tout au long de son mandat afin de :

- Préparer l'évaluation à mi-parcours du programme ERASME;
- Favoriser l'émergence de nouveaux projets à fort potentiel ayant vocation à devenir des projets structurants en améliorant la sensibilisation auprès de l'ensemble des communautés et en promouvant les réussites des projets en cours ;
- Développer la culture partenariale chez les porteurs de projets pour répondre aux nouveaux enjeux des appels à projets nationaux et européens ;
- Veiller à l'alignement entre les projets stratégiques, les documents d'orientations stratégiques (COMP, schémas directeurs, chartes, plans d'actions, etc.) et les recommandations formulées par les différentes institutions d'évaluation et de contrôle (Cour des Comptes, HCERES).

Pour toutes ces actions, la vice-présidence transformation et grands projets s'appuie notamment sur le directeur exécutif du programme ERASME et sur l'équipe de la direction de la transformation.

■ CONFIDENTIALITÉ ET DÉONTOLOGIE :

La Vice-Présidence s'engage à exercer ses fonctions dans le respect des principes de déontologie et d'intégrité scientifique de l'université, ainsi que des règles de confidentialité applicables aux informations dont elle aura connaissance dans le cadre de son mandat.